



Copyright Institut de l'orientation

CHARTRE DEONTOLOGIQUE DE L'INSTITUT DE L'ORIENTATION

Définition de l'accompagnement de l'institut de l'orientation

Le coaching d'orientation se définit comme un accompagnement individualisé dans une période définie qui permet au jeune d'obtenir des résultats concrets et mesurables dans ses choix scolaires et professionnels, formalisés notamment par un projet d'orientation.

A travers ce parcours, le jeune approfondit sa connaissance de lui-même, prend conscience de ses points forts, de ses aspirations et développe son autonomie. Grâce à la relation établie avec le coach, il définit ses objectifs et s'engage dans l'action.

L'accompagnement de l'institut de l'orientation s'adresse aux jeunes qui :

- doivent clarifier et défendre leur choix entre les voies générale, technologique ou professionnelle en fin de 3^e ;
- sont contraints, en fin de seconde, à se déterminer sur une filière (technologique - scientifique - économique & social - littéraire) cohérente avec un premier projet professionnel ;
- sont amenés à réfléchir à une réorientation et trouver une passerelle entre deux filières ;
- ont besoin de soutien dans leur parcours scolaire ou étudiant pour prendre une décision importante ou sortir d'une situation d'échec ;
- souhaitent compléter une première formation supérieure (fac, école d'ingénieur...) par un diplôme valorisant une double compétence ou une expertise opérationnelle ;
- veulent réussir leur entrée dans la vie active et le choix stratégique de leur premier poste par une identité professionnelle et une communication différenciatrices.

Il s'adresse également aux parents désireux d'accompagner leurs enfants dans la construction de leur avenir. Des ateliers « en famille » leur permettront d'améliorer leur communication et de mieux appréhender les enjeux et la psychologie de l'orientation.

Notre vision de l'orientation et notre déontologie

Recrutement :

L'institut impose des règles et critères déontologiques à ses coachs, partenaires régionaux et formateurs.

Ils sont cooptés pour :

- leur expérience du monde de l'entreprise et/ou de l'entrepreneuriat ;
- leur formation certifiante et leur expérience dans l'accompagnement ou la formation ;
- leur engagement à poursuivre leur développement personnel et à actualiser leurs compétences par le biais de formations complémentaires, de supervision, de participation à des conférences ou colloques ;
- leur motivation relative à l'accompagnement des jeunes, leurs valeurs morales et leur respect de la présente charte déontologique.



Règles de conduite à l'égard des clients

Respect des personnes :

- le coach s'attache à instaurer une relation d'aide basée sur l'écoute active, le non-jugement et la bienveillance ;
- le coach s'interdira tout abus d'influence ou passage à l'acte avec son client ;
- le coach et les autres intervenants de l'institut sont tenus au secret professionnel. Ils s'engagent à préserver la vie privée des personnes accompagnées et la confidentialité de leurs échanges.

Contractualisation :

- la mission d'accompagnement se fait sur la base d'un contrat commercial entre le client et l'institut. Le cas échéant, les contractants seront les parents du jeune accompagné, le coach s'engageant alors sur un contrat moral auprès de celui-ci ;
- l'institut ou l'un de ses coachs peuvent exercer leur droit de retrait et refuser une prise en charge de coaching pour des raisons qu'ils n'auront pas l'obligation de justifier. Ils s'efforceront néanmoins dans ce cas d'indiquer un confrère ou tout autre praticien susceptible d'aider le demandeur.

Responsabilité :

- l'institut et ses coachs s'engagent sur une obligation de moyens ;
- le coach se donne pour règle de suggérer au jeune accompagné et/ou à ses tuteurs légaux le recours à tous services d'autres professionnels qui lui paraîtraient complémentaires et nécessaires à l'accomplissement des objectifs du coaché ;
- le coach reconnaît son devoir d'informer toutes autorités compétentes dans le cas où le jeune accompagné lui semblerait en danger ou afficherait son intention de se mettre en danger ;
- le coach reconnaît à ses clients la responsabilité de leurs propres décisions.